



Conseil économique et social

Distr. générale
23 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies
sur les activités menées pour appliquer la Déclaration**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.	2
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3
C. Programme des Nations Unies pour l'environnement	4
D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.	4
E. Programme alimentaire mondial	7
Annexe	
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions et ateliers auxquels ont participé des représentants de territoires non autonomes entre 2011 et 2013.	9



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2012/22, le Conseil économique et social a prié le Président du Conseil de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de rendre compte au Conseil à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 67/127, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, elle a félicité le Conseil de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

3. Les 16 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas)¹, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives aux territoires non autonomes.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis, plusieurs institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ont continué à fournir, au cours de la période considérée, une assistance aux populations des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. En août 2012, conformément à la résolution 662 (XXXIV), adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à sa trente-quatrième session, les Bermudes ont été admises en qualité de membre associé de la CEPALC. Par conséquent, à compter de février 2013, 7 des 16 territoires non

¹ La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

autonomes étaient membres associés de la CEPALC : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques et Montserrat.

6. La Commission a continué de fournir des services de conseil au Gouvernement de Montserrat au sujet des activités préparatoires relatives à la prospection d'énergie géothermique.

7. En novembre 2011, à la demande du Gouvernement des îles Turques et Caïques, la CEPALC a organisé un atelier national de formation sur la collecte de données. Cet atelier, destiné aux hauts fonctionnaires et à d'autres parties prenantes concernées, visait à donner les moyens au territoire d'élaborer des politiques sociales, notamment une politique nationale visant à promouvoir l'égalité des sexes grâce à la collecte de données pertinentes. La CEPALC a aussi fourni régulièrement des services de conseil au Gouvernement des îles Turques et Caïques aux fins du renforcement institutionnel de son service chargé de la promotion de l'égalité des sexes.

8. Les territoires non autonomes ont participé régulièrement aux réunions techniques et activités régionales organisées dans le cadre du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale. Les représentants d'Anguilla, des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques et de Montserrat ont assisté à six réunions portant sur les principaux volets du Programme, à savoir la comptabilité nationale et les prix à la consommation (voir annexe). La CEPALC a également fourni une assistance technique à Anguilla et à Montserrat pour les aider à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de statistiques des prix et de comptabilité nationale.

9. Au cours de l'année 2011, la CEPALC a appuyé la participation des îles Vierges britanniques et des îles Turques et Caïques à des ateliers régionaux qui leur ont permis de renforcer leurs capacités en matière de diffusion des données et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Le Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes communique, le cas échéant, des informations sur ces territoires dans des études ponctuelles ou en série et dans des ouvrages comme l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* et le *Bilan préliminaire des économies d'Amérique latine et des Caraïbes*.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

11. Dans la région du Pacifique, des représentants de territoires non autonomes (Nouvelle-Calédonie et Samoa américaines) ont participé à deux réunions organisées à Nouméa par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique : un atelier régional portant sur les mesures prioritaires d'adaptation aux changements climatiques pour la pêche et l'aquaculture dans le Pacifique, sur la réduction des risques et sur l'exploitation des possibilités (du 5 au 8 juin 2012) et une consultation régionale des îles du Pacifique sur l'élaboration de directives visant à assurer la viabilité de la pêche artisanale (du 12 au 14 juin 2012). Les représentants de territoires non autonomes (Guam, Nouvelle-Calédonie, Samoa américaines et Tokélaou) ont également participé à un atelier régional organisé par la FAO et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique au sujet de la biosécurité

aquatique et des données et statistiques relatives à l'aquaculture, qui s'est tenu à Nadi (Fidji) du 1^{er} au 6 octobre 2012.

12. Des consultations ont été menées en 2012 entre la FAO (par l'intermédiaire de son bureau sous-régional pour les îles du Pacifique, situé dans les Samoa) et des responsables du Gouvernement des Tokélaou en prévision des cadres de programmation nationaux de la FAO pour la période 2013-2017. La FAO a appuyé la participation des Tokélaou à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Les Tokélaou ont participé aux ateliers régionaux suivants : la quinzième table ronde annuelle de la FAO sur les échanges agricoles et le développement durable, qui s'est tenue à Wellington du 3 au 7 septembre 2012; un atelier régional de validation pour les cadres de programmation multinationaux du Pacifique pour la période 2013-2017, qui a été organisé à Nadi les 4 et 5 décembre 2012; et une consultation régionale sur l'augmentation de la production alimentaire locale face à la hausse des prix des produits alimentaires, qui s'est tenue à Nadi le 6 décembre 2012.

C. Programme des Nations Unies pour l'environnement

13. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ne fournit pas une assistance spécifique aux territoires non autonomes, mais ses programmes visent à renforcer les capacités des pays en transition et à leur apporter un appui technique. Il a également centré ses activités sur six domaines d'intervention thématiques et transversaux : changements climatiques, catastrophes et conflits, gestion des écosystèmes, gouvernance environnementale, substances nocives et déchets dangereux et utilisation efficiente des ressources et modes de consommation et de production viables.

14. À la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue au Brésil en 2012, le PNUE a été investi d'un mandat plus ambitieux pour améliorer les capacités et renforcer sa présence régionale de manière à aider les pays qui en font la demande à mettre en œuvre leurs politiques environnementales nationales. Le PNUE met l'accent sur les activités touchant l'environnement, domaine dans lequel il est le fer de lance, en facilitant et en stimulant la coopération et l'action internationales, en appelant rapidement l'attention sur les problèmes qui se posent et en dispensant des conseils pratiques fondés sur des données scientifiques fiables, en œuvrant avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement pour permettre l'exécution des objectifs et des engagements qui sont énoncés dans ces instruments et en fournissant un appui technique et des services de renforcement des capacités correspondant aux priorités des pays et des 16 territoires non autonomes, selon qu'il convient.

D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

15. Trois territoires non autonomes sont membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : les îles Vierges britanniques (1983), les îles Caïmanes (1999) et les Tokélaou (2001).

16. Les Tokélaou sont l'un des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique qui ont participé au programme d'évaluation des capacités en lecture, écriture et calcul dans

les îles du Pacifique. Cette évaluation est menée conjointement par l'UNESCO et le secrétariat du Conseil d'évaluation éducationnelle du Pacifique avec l'aide financière de l'Agence australienne pour le développement international. Elle a été conduite aux Tokélaou à la fin de l'année 2012.

17. Dans le cadre de ses programmes régionaux pour le Pacifique, l'UNESCO a appuyé la participation des Tokélaou à la dix-neuvième réunion de consultation des chefs de systèmes éducatifs de la région du Pacifique, organisée à Nadi le 16 mars 2012 en coopération avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, afin d'examiner les principaux problèmes et enjeux régionaux et de préparer la réunion des ministres de l'éducation des États membres du Forum des îles du Pacifique (mai 2012, Port-Vila).

18. Un atelier de renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation pour les Caraïbes s'est tenu à la Trinité-et-Tobago du 15 au 18 janvier 2013. Il visait essentiellement à renforcer les capacités institutionnelles de planification stratégique de l'éducation, et des représentants d'Anguilla, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques et de Montserrat, entre autres, y ont participé.

19. La Conférence des Caraïbes sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, tenue à Montego Bay (Jamaïque) du 7 au 9 mars 2012, a réuni des représentants des territoires non autonomes suivants : Anguilla, îles Vierges britanniques, îles Caïmanes et Montserrat. La Déclaration de Montego Bay sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans les Caraïbes a été examinée lors du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels tenu à Shanghai (Chine) en mai 2012. La conférence régionale d'Amérique latine et des Caraïbes sur la promotion de la profession d'enseignant, tenue en Jamaïque en novembre 2012, a réuni des représentants d'Anguilla, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes et de Montserrat.

20. Aux Tokélaou, le programme de l'UNESCO sur les Systèmes des savoirs locaux et autochtones a publié en décembre 2012 un ouvrage intitulé *Echoes at Fishermen's Rock: Traditional Tokelau Fishing*. Il s'agit de la traduction du livre *Hikuleo i te Papa o Tautai*, rédigé exclusivement en tokélaouan par des anciens d'Atafu et consacré aux techniques traditionnelles de pêche des Tokélaouans de génération en génération. C'est un manuel pratique sur les techniques tokélaouanes traditionnelles de capture de crabes, d'oiseaux et surtout de poissons, dans le lagon comme dans l'océan. Il s'attache en particulier à décrire les protocoles traditionnels et le comportement des poissons ainsi que les vents, les courants, les lunaïsons et les variations saisonnières que signale le lever annuel d'étoiles et de constellations désignées par un nom.

21. En outre, Anguilla, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques et Montserrat continuent de participer activement au projet Sandwatch de l'UNESCO, dans le cadre duquel des élèves, des enseignants et des villageois, travaillant de concert sur le terrain, surveillent l'état des plages, recensent et évaluent les menaces, les problèmes et les crises auxquels ils doivent faire face, et trouvent des moyens durables d'y remédier.

22. Depuis trois ans environ, l'UNESCO aide les Tokélaou à élaborer les politiques nationales relatives aux femmes et aux jeunes. La première, qui s'accompagne d'un plan d'action national, a été achevée et adoptée en 2011 et elle est en cours d'application. Les dernières consultations au sujet de la politique

nationale relative aux jeunes sont en cours et cette politique devrait être présentée au Fono général pour adoption en mai 2013. L'UNESCO aide les Tokélaou à devenir membre temporaire du Conseil de la jeunesse du Pacifique en attendant l'adoption de la politique nationale relative aux jeunes et la création du conseil national des jeunes. Cette assistance permettra aux Tokélaou de participer au cadre de développement du Pacifique et à des réunions régionales.

23. L'UNESCO travaille depuis trois ans à l'élaboration d'une politique culturelle pour les Tokélaou. Les progrès accomplis à cet égard sont très lents. À ce jour, un document de cadrage a été rédigé sur la manière dont cette politique pourrait être élaborée et une consultation nationale a été organisée. Plus récemment, l'UNESCO a apporté son appui à l'établissement d'un rapport sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux Tokélaou. Ce projet contribuera à l'élaboration d'une politique nationale et permettra de recenser le patrimoine culturel immatériel menacé de disparition.

24. Un expert de la Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie a participé à un atelier sur l'application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, organisé à Beijing en décembre 2012 par le Centre international de formation sur le patrimoine culturel immatériel de la région de l'Asie et du Pacifique, sous les auspices de l'UNESCO.

25. Des représentants des îles Caïmanes et des îles Vierges britanniques ont participé à un programme régional de renforcement des capacités sur le thème de la sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique des Caraïbes, qui s'est tenu à Port Royal (Jamaïque) du 5 au 30 novembre 2012.

26. On trouve des biens inscrits au patrimoine mondial dans les territoires non autonomes suivants : Bermudes (ville historique de St George et les fortifications associées, bien culturel inscrit en 2000), Nouvelle-Calédonie (lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés, bien naturel inscrit en 2008) et Pitcairn (île d'Henderson, bien naturel inscrit en 1988).

27. Si les dossiers de proposition d'inscription doivent être soumis par les États parties qui ont ratifié la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, les autorités locales des territoires prennent généralement part à l'élaboration des dossiers et à la gestion courante des biens concernés. Les territoires non autonomes participent également aux sessions du Comité du patrimoine mondial et peuvent faire des déclarations en qualité de membre de la délégation d'un État partie, comme l'ont fait les représentants de la Nouvelle-Calédonie à la trente-deuxième session du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Québec (Canada) en 2008. Tous les territoires insulaires des Caraïbes, indépendamment de leur statut, ont été invités à assister aux réunions internationales consacrées à la présentation des rapports périodiques organisées avec l'UNESCO.

28. Un certain nombre de territoires non autonomes sont également inscrits sur les listes indicatives des États parties : Gibraltar (grotte de Gorham, bien culturel ajouté en 2012), Sainte-Hélène (île de Sainte-Hélène, bien naturel ajouté en 2012), îles Turques et Caïques (îles Turques et Caïques, bien naturel ajouté en 2012) et Samoa américaines (sanctuaire marin national de la baie de Fagatele, bien naturel ajouté en 2008).

29. Plusieurs territoires non autonomes détiennent un patrimoine culturel subaquatique important ou tirent parti de sa valorisation. Les Bermudes prévoient de tirer des revenus de l'exploration internationale des épaves. Les îles Caïmanes

s'emploient à rechercher et à protéger les sites immergés et à assurer leur valorisation touristique. On sait que des biens culturels immergés datant de toutes les époques coloniales se trouvent dans les eaux de Guam, notamment des épaves de la période coloniale espagnole dont certaines ont récemment été exploitées commercialement. La Nouvelle-Calédonie compte de nombreux navires immergés : au total, plus de 300 gros bâtiments sont réputés avoir coulé dans ses eaux. Pitcairn est surtout connu pour l'histoire du *Bounty*, navire qui est associé à l'une des plus célèbres mutineries de l'histoire de la Grande-Bretagne. L'épave du navire et le site du village des mutins ont donc une valeur culturelle très importante pour la population. Les Tokéalaou comptent plusieurs sites du patrimoine culturel subaquatique qui témoignent des contacts qu'elles ont noués avec les pays voisins. Les Samoa accueilleront à Apia en 2014 la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui réunira plus de 50 petits États insulaires en développement. Cette conférence, dont les préparatifs sont en cours, est un grand événement qui sera l'occasion idéale de souligner l'importance que revêt le vaste patrimoine culturel subaquatique des petits États insulaires en développement pour leur développement durable.

30. L'UNESCO est le principal organisme de soutien aux Tokéalaou dans le cadre du programme multinational pour les pays et territoires insulaires du Pacifique, un volet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a coordonné et conduit le bilan commun de pays, des consultations nationales et l'établissement de la grille d'activités à mener au titre du plan-cadre. Le bilan commun de pays a été achevé en 2012 et la grille d'activités, actuellement dans sa phase finale d'élaboration, devrait être présentée au Fono général pour approbation.

E. Programme alimentaire mondial

31. Le Programme alimentaire mondial (PAM) ne mène pas d'activités dans les territoires non autonomes mais apporte une aide aux réfugiés du Sahara occidental en Algérie. Depuis 1986, le PAM a fourni une assistance dont la valeur totale s'élève à quelque 278 millions de dollars au titre d'opérations successives et prolongées de relèvement et d'aide aux réfugiés, dont la plus récente court de janvier 2013 à décembre 2014.

32. Les réfugiés du Sahara occidental sont hébergés dans cinq camps situés dans un secteur distant de 30 à 180 kilomètres de la ville algérienne de Tindouf, dans le désert du sud-ouest de l'Algérie, un lieu aride et isolé où la température est supérieure à 50 °C en été, les tempêtes de sable et de poussière sont fréquentes et l'eau est rare et fortement minéralisée. Les possibilités d'autosuffisance sont extrêmement limitées, ce qui contraint les réfugiés à dépendre de l'assistance humanitaire internationale pour leur survie. Malgré cette aide, le taux de malnutrition reste préoccupant. Cependant, en dépit des conditions de vie difficiles, les réfugiés sont bien organisés et gèrent eux-mêmes leur société et leurs institutions dans les camps.

33. Les activités du PAM visent à garantir la sécurité alimentaire des réfugiés du Sahara occidental en Algérie, à éviter la dégradation de leur état nutritionnel et à renforcer leurs capacités. Elles prennent la forme d'une distribution générale de vivres, de programmes de santé maternelle et infantile et de nutrition et de programmes d'alimentation scolaire.

34. Le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont mené une mission d'évaluation conjointe en octobre 2011, qui a confirmé que l'assistance alimentaire continuait d'être nécessaire pour les réfugiés et que la plupart d'entre eux restaient fortement tributaires de l'aide humanitaire apportée par la communauté internationale. Les activités du PAM ciblent les plus vulnérables des réfugiés du Sahara occidental qui vivent à Tindouf. Faute de recensement ou de mécanisme formel d'enregistrement des réfugiés par le HCR, le PAM a suivi les chiffres utilisés par ce dernier à des fins de planification, qui s'appuient sur le recensement inachevé de 2001, et distribue 90 000 rations alimentaires et 35 000 rations de compléments alimentaires aux réfugiés les plus vulnérables. Il couvre donc les besoins alimentaires de base des plus vulnérables et les aide ainsi à assurer leur subsistance. Après plus d'une vingtaine d'années de collaboration continue avec le PAM, les distributions sont effectuées en toute sécurité dans les camps par les réfugiés eux-mêmes.

35. Le niveau d'organisation auquel sont parvenus les bénéficiaires en ce qui concerne les distributions est remarquable. L'essentiel de la chaîne de distribution est composé de femmes et de bénéficiaires organisés en groupes ou de membres de familles vivant dans un même quartier. Le responsable de chaque groupe est chargé de recevoir la nourriture au point de distribution et de la répartir entre les familles concernées.

36. Au fil des années, plusieurs enquêtes nutritionnelles ont été menées pour cerner les difficultés de ceux qui subsistent dans cet environnement hostile grâce à des produits de première nécessité et qui n'ont qu'un accès très limité aux produits frais (légumes, fruits ou produits laitiers). À partir de ces enquêtes, le PAM et d'autres partenaires ont mis en œuvre un cadre commun pour toutes les interventions liées à la santé maternelle et infantile et à la nutrition. La dernière enquête, conduite en novembre 2012, a montré que même si les besoins restaient élevés, les activités mises en place avaient eu une influence positive sur certains indicateurs nutritionnels.

37. Le PAM fournit un mélange maïs-soja et des rations de sucre et d'huile végétale aux mères et aux femmes allaitantes et le mélange nutritif « Super CerealPlus » aux enfants. Il assure également un programme d'alimentation scolaire qui procure aux élèves une collation de milieu de matinée composée de barres nutritives à base de dattes et de lait écrémé en poudre. Les enfants, dont 51 % sont des filles, sont âgés de 6 à 16 ans et fréquentent les écoles situées dans les camps. Le programme d'alimentation fonctionne comme un filet de sécurité et encourage la scolarisation des enfants et leur maintien à l'école. Il vise également à apaiser la faim à court terme des enfants afin d'améliorer leur concentration pendant les cours et de renforcer leurs capacités d'apprentissage.

38. Le PAM construit ou remet en état des réservoirs et des points de distribution dans chaque camp. Il organise fréquemment des programmes de formation à la logistique, au contrôle et à la gestion des activités relatives à la nutrition afin de renforcer les capacités des réfugiés.

Annexe

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : réunions et ateliers auxquels ont participé des représentants de territoires non autonomes entre 2011 et 2013

<i>Nom/description de la réunion/du séminaire</i>	<i>Membres associés participants</i>
Atelier régional portant sur le système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue et sur la mise au point de serveurs Web pour la diffusion de données (Sainte-Lucie, du 2 au 12 août 2011)	Îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Atelier régional d'évaluation portant sur le renforcement des capacités des bureaux de statistique nationaux dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international (Trinité-et-Tobago, le 12 décembre 2011)	Îles Turques et Caïques
Réunion du groupe d'experts sur la comptabilité nationale (Trinité-et-Tobago, du 26 au 28 septembre 2011)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, Montserrat
Réunion du groupe de travail sur les statistiques des prix (Trinité-et-Tobago, du 13 au 15 octobre 2011)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, Montserrat
Formation sur le relevé, la validation et le traitement des prix (Trinité-et-Tobago, du 10 au 12 octobre 2011)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat
Réunion du groupe d'experts sur les statistiques des prix et la comptabilité nationale : cycle 2011 du Programme de comparaison international (Saint-Kitts-et-Nevis, du 26 au 30 mars 2012)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, Montserrat
Réunion du groupe d'experts sur les statistiques des prix (Aruba, du 27 au 30 août 2012)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat
Réunion du groupe d'experts sur les statistiques des prix et la comptabilité nationale : cycle de 2011 du Programme de comparaison international (Chili, du 3 au 6 décembre 2012)	Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat